



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002039841	1ere Gachée : 09:10 (1) Quantité : 8.00 m3	Date : 04/12/2025 bpe2512017284	Zone : ZONE 01
Client : EBTP ZI RUE DU MANOIR 76340 Blangy-sur-Bresle	Chantier : pont et ma RD 1015 pont et marais	Véhicule : FV841QR FV841QR Chauffeur : MALORIE MALORIE Transport :	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale
09:18		ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 22.50 m3 Quantite Restante : 6.50 m3 Livree Reelle : 8.00 m3
Code Formule ROULE808	Désignation(6)(8) PRODUIT SPECIAL	Certification	Classe d'exposition(3) XF2 (F)
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF	Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 350	Classe chlorure 0.65 %
Appellation commerciale : DESAC 350 D8R S3 II 42	Carac. complementaire :	Résistance caractéristique(4) S3 (100 à 150 mm) 8 TEMPERATURE : 4°C	
Propriétés spécifiées :			
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
	PRE 510 EA 200 DIL	0.6 % 0.1 %	Nom: Signature du client:
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non